

## EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES AU PAFILR 2021-2024

TYPE DE DÉPENSES	EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES	EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES
<b>Achat ou location de matériel ou d'équipement durable, en bon état et sécuritaire permettant la pratique d'activités physiques et de plein air<sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipements sportifs et de plein air (ex : ski, raquette, patins, vélo, kayak, casque de sécurité, veste de flottaison, trottinette, etc.);</li> <li>- Sac à dos, tente, sac de couchage et doublure, tapis de sol, toile et bâche, lampe frontale, boussole;</li> <li>- Matériel de jeu et d'activité physique (ex : ballons et balles, bâtons, buts, paniers, gants, tapis de yoga, tapis de gymnastique, etc.);</li> <li>- Support pour aider au patinage, articles pour jouer dans la neige ou dans le sable (pelle, chaudière, etc.);</li> <li>- Matériel de réparation et d'entretien d'équipements d'AP, frais d'entretien;</li> <li>- Appareil pour aiguiser les patins;</li> <li>- Ensemble de pluie (suit et bottes seulement) pour les enfants en plein air;</li> <li>- Chronomètre, système de chronométrage ou tableau indicateur électronique;</li> <li>- Système de son (celui-ci doit être essentiel à la pratique d'AP. Ex : musique zumba);</li> <li>- Remorque pour transporter l'équipement de plein air.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel assurant la sécurité (radios bidirectionnelles, dossards, trousse de premiers soins, sifflets, détecteur d'avalanches, drapeaux, caméra de surveillance, etc.);</li> <li>- Jumelles, loupes, GPS, table de billard, jeu de fléchettes;</li> <li>- Matériel pour la mycologie;</li> <li>- Matériel relatif à l'alimentation et l'hydratation (bouteilles d'eau, réchaud, vaisselle, nourriture, etc.);</li> <li>- Matériel remis à chaque individu (médaille, bourse, souliers, montre, articles promotionnels, prix, etc.);</li> <li>- Uniformes d'équipes sportives, vêtements;</li> <li>- Ipad, systèmes électroniques;</li> <li>- Vélo-pupitre.</li> </ul>
<b>Activités et événements à la population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Location de salles ou de locaux (il importe tout de même de prioriser les partenariats);</li> <li>- Installations éphémères relatives à la tenue de l'événement (affiches, chapiteau en cas de pluie, etc.);</li> <li>- Ressources humaines (salaire) pour l'animation d'activités physiques;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais relatifs à la sécurité de l'événement;</li> <li>- Frais d'assurances;</li> <li>- Salaire pour la coordination de l'événement;</li> <li>- Permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat ou location de matériel et équipement favorisant la pratique d'activités physiques (ex : jeux gonflables, « trampoline bungee »);</li> <li>- Publicité et promotion.</li> </ul>	
<b>Sortie de plein air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais d'essence;</li> <li>- Frais pour la location d'un autobus ou autre moyen de locomotion.</li> <li>- Frais d'entrée (tarif de groupe) pour une sortie de groupe;</li> <li>- Frais de camping (tarif de groupe) pour une sortie de groupe;</li> <li>- Location d'équipement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais d'assurances;</li> <li>- Frais de transaction;</li> <li>- Frais d'entrée individuel;</li> <li>- Frais d'hébergement (chalet, motel, hôtel, auberge, yourte, refuge, etc.).</li> </ul>
<b>Frais de main-d'oeuvre (avantages sociaux compris).</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salaire pour l'animation d'une activité;</li> <li>- Salaire pour l'encadrement d'une activité;</li> <li>- Salaire pour la réalisation de travaux d'aménagement/réaménagement d'espace public;</li> <li>- Salaire pour temps de libération d'une enseignante ou d'un enseignant pour vivre une activité physique ou de plein air avec ses élèves;</li> <li>- Salaire pour la conduite de l'autobus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RH pour de la formation (offrir ou recevoir de la formation);</li> <li>- RH pour la planification, l'élaboration ou la coordination d'un programme ou d'une activité;</li> <li>- RH pour la surveillance d'un lieu de pratique;</li> <li>- RH pour l'entretien récurrent d'un lieu de pratique.</li> </ul>
<b>Promotion des lieux de pratique, des sentiers, des activités ou des événements.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Graphisme;</li> <li>- Impression;</li> <li>- Achat ou placement publicitaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Géoréférencement des sites de pratique;</li> <li>- Tableau d'affichage électronique;</li> <li>- Carnet de marche;</li> <li>- Développement d'une application ou d'un site web.</li> </ul>

<sup>1</sup> L'ensemble du matériel ou de l'équipement doit demeurer la propriété de l'organisme bénéficiaire et ne doit en aucun cas être la propriété d'individus.

Les dépenses relatives à assurer la sécurité ou à améliorer la qualité de l'expérience sont non admissibles au PAFILR.